

CURRICULUM VITAE

I. IDENTITE

- Nom : MANASI
- Post-nom : N'KUSU - KALEBA
- Prénom : RAYMOND DE BOUILLON
- Lieu et date de naissance : NE A MABALA, LE 05 JUILLET 1967
- Sexe : MASCULIN
- Fils de : KITOKO BOUILLON HENRI GEORGES (+)
- Et de : MANGAZA MANASI MARIETTE (+)
- Etat-civil : MARIE A UBOTA ILENGU VIVIANE
- Nombre d'enfants : CINQ
- Province d'origine : MANIEMA
- Territoire d'origine : KASONGO
- Secteur d'origine : MARINGA
- Village d'origine : BYARE
- Pays d'origine : R.D CONGO
- Adresse : AVENUE NDESHO, N° 07/11, Q. PLATEAU, COMMUNE
DE MONT NGAFULA, VILLE DE KINSHASA
: +243998374157/ +243817694656
: ramondmanasi@gmail.com

II. PROFESSIONS

PROFESSEUR des universités, Faculté de Droit, spécialité : Droit pénal et sciences criminelles.

Grade : Professeur ordinaire
Matricules : 15.035/ UNIKIN - 7/900068 L / E.S.U.
Date d'engagement comme assistant : Le 03 Août 2000 par Décision rectorale N°0200/Unikin/R/2000.
Date de nomination comme professeur associé : le 04/02/2013 par ARRETE MINISTERIEL n° 016/MINESURS/CAB.MIN/BCL/CD/WK/2013.
Date de nomination comme professeur full

HAUT MAGISTRAT à la Cour de cassation de la République Démocratique du Congo

Grade : Conseiller de la Cour de cassation
Matricule : 505.634
Date d'engagement : Le 13/04/1999, par l'A.O.J. n°010/99.

III. ETUDES FAITES

- De 1973 -1979 : Études primaires à l'E.P.A Tukumbi de Shabunda / Sud-Kivu.
- De 1979-1986 : Etudes secondaires à l'Institut Idambo de Shabunda / Sud-Kivu;
- De 1988-1996 : Etudes supérieures à l'Université de Kinshasa, Faculté de Droit.

- De 2003-2006 : D.E.S. de Droit pénal et criminologie à l'Université de Kinshasa, Faculté de Droit.
- De 2007-2012 : Doctorat en Droit à l'Université de Kinshasa, Faculté de Droit.

IV. DIPLOMES OBTENUS

- Diplôme d'Etat des humanités pédagogiques, en 1988, avec **61%**.
- Diplôme de Graduat en Droit, en 1992- 1993, avec la mention « **Satisfaction** ».
- Licence en Droit, en 1995- 1996, avec la mention « **Distinction** ».
- Diplôme d'Etudes Supérieures en Droit Pénal et Criminologie, en 2006, avec la mention « **Grande Distinction** ».
- Doctorat en Droit, en 2012, avec la mention « **La plus grande distinction** ».

V. TRAVAUX REDIGES

1. La responsabilité civile de la Société Nationale d'Electricité -S.N.EL- en cas des dommages causés suite aux coupures intempestives du courant électrique. Travail de fin de cycle de graduat reçu avec mention « **Distinction** ».
2. Le droit pénal congolais face à la criminalité informatique.
Mémoire de licence reçu avec mention « **Grande Distinction** ».
3. Le droit pénal congolais et la criminalité de Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication -N.T.I.C-.
Mémoire de D.E.S/D.E.A reçu avec mention « **Grande Distinction** ».
4. Etude critique du système congolais de répression de la cybercriminalité au regard du droit comparé.
Thèse de doctorat en Droit reçu avec « **La plus grande distinction** ».

VI. ARTICLES REDIGES

1. Droit pénal congolais et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication : Qu'entendre par cybercriminalité, in *Mouvements et enjeux sociaux*, N°42, Kinshasa, R.D.C, Septembre – Octobre 2007, pp. 119-141.
2. *Protection juridique des enfants dans le cyberspace : Protection pénale des enfants victimes de la cybercriminalité*, in *Mélanges offerts à NGUYANDILA MALENGANA*, 2012.
3. Quel droit pénal pour une lutte efficace contre la délinquance électronique et informatique ? Première partie : Délinquance informatique, In AKELE ADAU P, (dir), *Reforme du code pénal congolais, T.II., A la recherche des options fondamentales du Code pénal congolais*, éd. Cepas, Kinshasa, 2008, pp. 491-500.
4. Etude critique du système congolais de répression de la cybercriminalité au regard du droit comparé : Panorama, In *Annales de la Faculté de Droit de l'Université de Kinshasa*, 2011-2012, Editions Droit et Société « DES », Kinshasa, juin 2013, pp. 105-126.
5. De l'évolution de l'infraction de coups et blessures volontaires en Droit pénal congolais, pp. 177-206, In *Annales de la Faculté de Droit de l'Université de Kinshasa*, 2014-2016, Editions Droit et Société « DES », Kinshasa, juin 2016, pp. 105-126.
6. Controverse autour de l'infraction de commission par omission à l'école pénale de Kinshasa, in *Mouvement et enjeux sociaux (M.E.S.)*, n° 96, juillet – septembre 2016, Kinshasa, RDC, pp. 69-97.

VII. OUVRAGE REDIGE

1. Le Code pénal congolais à l'usage de l'O.P.J., éd. D.E.S, Kinshasa, 2022.
2. Aperçu synoptique du Code pénal congolais, Éditions universitaires européennes, 2018.
3. Corruption et subornation : contenu des incriminations en droit congolais, Éditions D.E.S., Kinshasa, 2019.
4. Étude critique du système congolais de répression de la cybercriminalité au regard du droit comparé, Éditions D.E.S., Kinshasa, 2020.
5. Torture - Pluralité des régimes juridiques en Droit congolais, Éditions D.E.S., Kinshasa, 2020.
6. Droit pénal général congolais, Éditions D.E.S., Kinshasa, 2021, (ouvrage collectif).
7. Le Code pénal congolais à l'usage de l'étudiant, Éditions D.E.S., Kinshasa, 2021.

VIII. EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

1. Enseignant d'école primaire, à Kinshasa : de 1991-1992 ;
2. Releveur commercial à la REGIDESO, à Kinshasa : de 1992-1993 ;
3. Défenseur Judiciaire près le Tribunal de grande instance de Kinshasa/ Kalamu : de 1995-1999 ;
4. Stage de conseiller juridique à la Banque Commerciale du Congo, à Kinshasa : en 1996 ;
5. Attaché à la Division du Contentieux à l'Office des Biens Mal Acquis, à Kinshasa : de 1998 à 1999 ;
6. Magistrat, à Kinshasa : de 1999 à ce jour ;
7. Assistant à la Faculté de Droit de l'Université de Kinshasa : de 2000 à février 2012 ;
8. Conseiller au Ministère de la Recherche Scientifique et Technologique de la R.D.C, à Kinshasa : en 2007.
9. De février 2012 à ce jour : Professeur à l'université de Kinshasa, Faculté de Droit.
10. De 1999 à ce jour : Magistrat.
11. Doyen de la Faculté de Droit de l'Université de Kindu.

IX.PRINCIPAUX DOMAINES DE RECHERCHE

1. Droit pénal
2. Cybercriminalité

XII. FONCTIONS DEJA EXERCEES A L'UNIVERSITE

1. Secrétaire de département de droit pénal et de criminologie chargé de la recherche : (déjà remplacé à ce poste).
2. Doyen de la Faculté de Droit à l'Université de Kindu : (déjà remplacé à ce poste).

XIII. SOCIÉTÉ SAVANTE

1. Membre de l'école pénale de Kinshasa.

Je certifie sur mon honneur que ces informations sont exactes.

Fait à Kinshasa, le 24 octobre 2022